



TIR SPORTIF YVERDONNOIS, stand 300 mètres

Directive TSY N° 1-V2

Concept de protection contre le Covid-19 – reprise des entraînements

Un concept de protection a été préparé par la Fédération Sportive Suisse de Tir (FST). Sauf imprévu, les entraînements vont reprendre selon le nouveau programme des tirs, soit le samedi 13 juin 2020. Les principes qui doivent être respectés par nos membres sont basés sur la responsabilité personnelle des tireurs et des membres du comité. Ils sont les suivants :

1. Les personnes qui ont des symptômes du Covid 19 ne doivent pas venir au stand
2. La distanciation sociale : au moins 2 m entre les personnes doit être respectée.
3. Si cette distance ne peut être respectée, prise des feuilles de stand et munition au bureau par exemple, chacun doit disposer d'un masque et d'une paire de gant. La société ne les fourni pas.
4. L'hygiène des mains : savon et désinfectant.
5. Le trajet aller et retour s'effectue seul, à l'exception des membres de la même famille. Les accompagnants et spectateurs ne sont pas admis dans le stand.
6. Un contrôle d'entrée est effectué et chaque tireur doit remplir la liste de présence avec son **propre stylo**. Cette dernière sera conservée par la société pendant 15 jours avant d'être détruite.
7. Afin de garantir la distance sociale, seules les cibles avec les numéros impairs sont disponibles.
8. Seules 18 personnes (10 m² par personnes), peuvent être présentes en même temps dans le stand 300 mètres.
9. Le programme de tir est établi en tenant compte de la séparation des classes d'âges et des groupes à risques (voir programme affiché).
10. Une seule personne est admise dans le bureau pour la distribution des feuilles de stand et la vente de munition. Elle doit porter des gants et un masque si nécessaire (2m)
11. Seules les vestes de tir, ou les pantalons de tir pour la position genou, peuvent être mis au stand.
12. Chacun apporte ses protections auditives. La société n'en remet pas en prêt.
13. Après la séance de tir, les derniers tireurs prendrons un moment pour nettoyer et désinfecter sa place de tir ainsi que l'installation électronique (matériel mis à disposition).
14. Le nettoyage des surfaces de contact (portes, poignées, interrupteurs, pas de tir etc.) sera effectué régulièrement par une personne désignée à cet effet.
15. Local de nettoyage des armes : Une seule personne par boîte est autorisée à nettoyer son arme. Si nécessaire les tireurs qui n'ont pas pu nettoyer leur arme peuvent prendre rendez-vous avec Jean-Daniel Auberson.
16. Chaque tireur entrepose son matériel de tir dans la surface qui lui est assignée (cible attribuée).
Rappel : La housse de l'arme est déposée à l'entrée du stand dans le local prévu à cet effet. Interdiction de déplacer une housse qui ne vous appartient pas.

Ces dispositions ont été envoyées à chaque membre actif et elles sont affichées au stand.

TIR SPORTIF YVERDONNOIS
Stand 300 mètres

Le chef des tirs 300 mètres

Method, le 6 mai 2020

Champagne, le 5 juin 2020